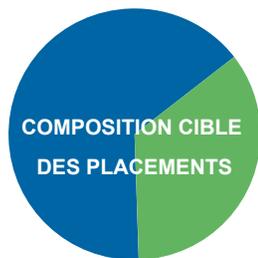


FICHE D'INFORMATION

MAPLE LEAF 2013 OIL & GAS INCOME LIMITED PARTNERSHIP



■ 60-70% actifs de production de longue durée

■ 30-40% redevances pétrolières et gazières

POSSIBILITÉ D'INVESTISSEMENT

La société en commandite a été créée afin d'offrir aux commanditaires un placement dans a) des terrains producteurs de pétrole et de gaz naturel, principalement sans exploitation, et/ou des actifs de production caractérisés par des réserves de longue durée dont le rendement de la production et les profils des flux de trésorerie sont prévisibles (les « actifs de production de longue durée »); et b) un regroupement de redevances dérogatoires brutes choisies par des spécialistes et de participations similaires (y compris des participations directes sans exploitation) dans des produits liés à la production et/ou dans la production de pétrole et de gaz naturel (les « redevances pétrolières et gazières » et, avec les actifs de production de longue durée, les « investissements ») afin d'obtenir :

■ UN REVENU MENSUEL

■ UNE PLUS-VALUE DU CAPITAL
ÉVENTUELLE

■ DES LIQUIDITÉS AU MOMENT DE LA VENTE D'ACTIFS

■ UN PLACEMENT DÉDUCTIBLE EN TOTALITÉ
(AU FIL DU TEMPS)

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

INVESTISSEMENT ATTRAYANT À 100 % DÉDUCTIBLE DU REVENU IMPOSABLE

- Les commanditaires devraient profiter de déductions fiscales, à la longue, pouvant atteindre 100 % de leur placement, et pourraient utiliser ces déductions pour mettre les distributions en espèces de la société en commandite à l'abri de l'impôt ou pour minimiser les impôts payables sur d'autres sources de revenu.

UN REVENU VERSÉ À TOUS LES MOIS

- La société en commandite a l'intention de verser des distributions en espèces mensuelles à compter du 30 juin 2014 environ.
- Le commandité tentera d'obtenir un **rendement net annualisé d'au moins 12 %** pour les commanditaires pendant la durée de la société en commandite (à l'exclusion des économies d'impôt).

UNE CATÉGORIE EXCLUSIVE D'ACTIFS

- Les particuliers n'ont pas habituellement accès à une participation directe dans les actifs de production de longue durée et les redevances pétrolières et gazières en raison des seuils minimums de placement élevés et du grand savoir-faire technique et géologique requis pour évaluer ces placements.

60 % À 70 % DE PÉTROLE ET DE LIQUIDES DE GAZ NATUREL

- La société en commandite prévoit acquérir des actifs de production de longue durée composés d'environ 65 % de pétrole et de liquides de gaz naturel et des redevances pétrolières et gazières composées d'environ 70 % de pétrole et de liquides de gaz naturel.

UNE ÉQUIPE DE GESTION TRÈS EXPÉRIMENTÉE

- Une équipe qui a fait ses preuves tant pour les actifs intéressants qu'elle a acquis que pour la croissance de la production, des produits, des flux de trésorerie et de la valeur pour les actionnaires.

AUCUNS FRAIS ANNUELS D'ADMINISTRATION

- Alignant directement les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires.

OPÉRATION DE LIQUIDITÉ

- Prévus au plus tard le 31 décembre 2015.

ÉQUIPE DE PLACEMENTS PÉTROLIERS ET GAZIERS

JONATHAN A. LEXIER, B. SC., ING., M.B.A.

PRÉSIDENT, ML 2013 OIL & GAS INCOME MANAGEMENT CORP.

L'équipe de gestion des placements dans le domaine du pétrole et du gaz de la société en commandite est dirigée par Jonathan Lexier, président du commandité.



Jonathan A. Lexier
B. Sc., ing., M.B.A.,
Président

ML 2013 Oil & Gas Income
Management Corp.

- M. Lexier a été président, chef de la direction et administrateur de Highpine Oil & Gas Ltd., une société auparavant inscrite à la cote de la Bourse de Toronto.
- M. Lexier a été chef d'exploitation et vice-président, exploitation, de NAL Resources Management Limited, le commandité de NAL Energy Corporation.
- M. Lexier a longtemps été à l'emploi de Mobil Oil Canada à titre de directeur, de conseiller et d'ingénieur.
- M. Lexier est titulaire d'une M.B.A. de la Ivey School of Business de la University of Western Ontario, ainsi que d'un B. Sc. (génie mécanique) de l'université du Manitoba.
- M. Lexier compte plus de 30 années d'expérience dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, notamment en étude de gisements, en exploitation, en analyse économique et en planification stratégique.
- M. Lexier est actuellement membre du conseil des gouverneurs de l'EPAC (Explorers and Producers Association of Canada) et membre du conseil d'administration d'ENFORM (Safety Associations of Canada's Upstream Oil and Gas Industry). Il est un ancien membre du conseil des gouverneurs de la CAPP (Association canadienne des producteurs pétroliers) ainsi que du conseil des gouverneurs de la Canadian Oilmen's Executive Association.

À L'INTENTION DES CONSEILLERS SEULEMENT

Émetteur :	Maple Leaf 2013 Oil & Gas Income Limited Partnership (la « société en commandite »).
Taille de l'émission :	Placement minimal 5 000 000 \$; Placement maximal 30 000 000 \$
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 parts).
Objectifs de placement :	<p>La société en commandite a été créée afin d'offrir aux commanditaires un placement dans a) des terrains producteurs de pétrole et de gaz naturel, principalement sans exploitation, et/ou des actifs de production caractérisés par des réserves de longue durée dont le rendement de la production et les profils des flux de trésorerie sont prévisibles (les « actifs de production de longue durée »); et b) un regroupement de redevances dérogatoires brutes choisies par des spécialistes et de participations similaires (y compris des participations directes sans exploitation) dans des produits liés à la production et/ou dans la production de pétrole et de gaz naturel (les « redevances pétrolières et gazières » et, avec les actifs de production de longue durée, les « investissements ») afin d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) un revenu mensuel provenant des produits générés par les investissements; (b) une plus-value du capital éventuelle; (c) des liquidités au moment du dessaisissement des actifs; (d) un placement déductible en totalité (au fil du temps) en engageant des frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (« FBCRPG ») et/ou des frais d'aménagement au Canada (« FAC »). <p>Le commandité tentera d'obtenir un rendement net annualisé d'au moins 12 % pour les commanditaires pendant la durée de la société en commandite (à l'exclusion des économies d'impôt) par la distribution de l'encaisse distribuable et la valeur obtenue par suite d'une opération de liquidité. Le commandité prévoit mettre en œuvre une opération de liquidité lorsque la production d'une tranche suffisante des redevances pétrolières et gazières de la société en commandite deviendra stable et que ces redevances pourront ainsi, selon le commandité, être évaluées et vendues à leur juste valeur.</p>
Stratégie de placement :	<p>Afin d'atteindre ses objectifs de placement, la société en commandite prévoit utiliser environ 60 % à 70 % des fonds disponibles pour acheter des actifs de production de longue durée, c'est-à-dire de la production de pétrole et de gaz naturel (par exemple, une quote-part du pétrole et du gaz extrait de puits en production ou des redevances tirées de la production de tels puits) et/ou des actifs de production (par exemple, une participation dans des champs pétrolifères et gaziers en production). L'acquisition des actifs de production de longue durée aura pour objectif de fournir à la société en commandite une source de produits à court terme et, par conséquent, de l'encaisse distribuable. Bien que le commandité prévoie, à l'heure actuelle, que les participations de la société en commandite dans des actifs de production de longue durée seront généralement sans exploitation, si une occasion de placement appropriée se présente, la société en commandite pourrait agir à titre d'exploitant ou pourrait confier à un mandataire l'exploitation de tels actifs pour le compte de la société en commandite. Les placements dans des actifs de production de longue durée devraient être admissibles à titre de frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (« FBCRPG »), qui seront attribués aux commanditaires et ajoutés à leurs comptes de FBCRPG cumulatifs. Les commanditaires pourront ensuite les déduire de l'impôt à payer sur les distributions de la société en commandite ainsi que sur d'autres types de revenus.</p> <p>La société en commandite utilisera les fonds disponibles restants pour conclure des conventions d'investissement à l'égard de certains terrains, dans chaque cas avec des sociétés dont l'entreprise principale consiste en l'exploration et/ou la production de pétrole et/ou de gaz naturel (dans chaque cas, une « société pétrolière et gazière »). Aux termes de chacune de ces conventions d'investissement, la société pétrolière et gazière utilisera les fonds de la société en commandite pour élaborer et réaliser un programme de développement axé sur la production (dans chaque cas, un « programme de redevances pétrolières et gazières ») afin que le développement et la production de pétrole et de gaz naturel génèrent des produits. La société en commandite aura droit à une quote-part des produits liés à la production et/ou de la production de pétrole et de gaz naturel générés par les terrains, déduction faite de certains frais de production. Les placements dans des redevances pétrolières et gazières devraient être admissibles à titre de frais d'aménagement au Canada (« FAC »), qui seront attribués aux commanditaires et ajoutés à leurs comptes de FAC cumulatifs. Les commanditaires pourront ensuite les déduire de l'impôt à payer sur les distributions de la société en commandite ainsi que sur d'autres types de revenus.</p>
Frais de gestion :	NÉANT. Afin d'harmoniser ses intérêts avec ceux des commanditaires, le commandité aura droit à une participation de 5 % dans toutes les distributions et de 5 % dans la contrepartie que la société en commandite reçoit aux termes d'une opération de liquidité.
Distributions en espèces :	La société prévoit verser des distributions en espèces à la vente de ses actions d'huile et du gaz produits par les puits d'exploitation à compter du 30 juin 2014, ou dans les environs de cette date.
Déduction fiscale de 100 % :	Déduction fiscale visant 100 % du placement dans la société (principalement FAC), au taux annuel dégressif de 30 %.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

www.MapleLeafFunds.ca

609, rue Granville, bureau 808, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5

Tél. : 604.684.5742 | Sans frais : 866-688.5750 | Téléc. : 604.684.5748 | Courriel : info@MapleLeafFunds.ca

Un prospectus définitif (le « Prospectus »), relatif à ces actions, a été déposé le 29 Août 2013, après des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans chacune des provinces du Canada pour le but de la distribution au public. Contacter votre conseiller en placement ou votre représentant à Maple Leaf Oil & Gas Income pour obtenir un exemplaire du prospectus avant d'investir. Les termes en majuscule non définis ont le sens indiqué dans le Prospectus.